

Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) Refonte 2018

Hydro-Québec souhaite que ses installations de transport d'électricité s'intègrent harmonieusement dans leur milieu d'accueil. C'est pourquoi elle a mis en place le PMVI, qui vise à améliorer le cadre de vie des collectivités qui accueillent ces installations. En 2018, le programme fait peau neuve.

Voici trois grandes nouveautés à souligner dans le cadre de cette refonte dont les modalités entrent **en vigueur le 1^{er} octobre 2018**.

1. Le PMVI s'applique maintenant à un plus grand nombre d'installations de transport.

Les installations visées sont :

- toute nouvelle ligne aérienne de transport (à 49 kV ou plus) ;
- toute ligne aérienne de transport dont la tension d'exploitation initiale est augmentée ;
- toute ligne biterne construite pour remplacer une ligne monoterne ;
- tout nouveau poste aérien ou poste de liaison aérosouterraine (partie aérienne seulement) et les voies d'accès afférentes ;
- tout poste reconstruit à un même endroit et dont la tension d'exploitation initiale est augmentée.

2. La somme allouée correspond désormais à un montant accordé par kilomètre de nouvelle ligne de transport ainsi qu'à un montant établi selon la superficie du nouveau poste.

Nouvelle ligne de transport :

TENSION DE LA LIGNE	MONTANT PAR KILOMÈTRE
De 49 kV à 230 kV	33 000 \$
De 315 kV à 735 kV	43 000 \$

Nouveau poste :

SUPERFICIE DU POSTE	MONTANT
De 5 000 à 17 000 m ² et toute superficie dans le cas d'un poste intérieur	150 000 \$
De 17 001 à 50 000 m ²	300 000 \$
De 50 001 à 150 000 m ²	500 000 \$
150 001 m ² et plus	1 000 000 \$

3. Les citoyens auront l'occasion de participer au choix des initiatives financées par le PMVI.

Les organismes admissibles sont invités à mettre en place des mécanismes de participation citoyenne afin d'inciter la population à s'impliquer.